

Conférence Nationale du Handicap 2023

Conférence
Nationale
du Handicap
2023



Dossier de presse - Sommaire

Conférence Nationale du Handicap 2023.....	1
L'EXERCICE DE TOUS LES DROITS, PAR TOUS LES CITOYENS.....	3
L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA SOCIÉTÉ.....	5
UN CHANGEMENT DE PARADIGME À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX.....	6
Qu'est-ce que La Conférence nationale du handicap (C.N.H.) ? (langage FALC).....	6
Un rendez-vous incontournable tous les trois ans.....	6
Chiffres clés : Les grandes tendances depuis 2017.....	6
Une méthode : construire les solutions ensemble.....	8
NOTRE CAP : L'ÉCOLE POUR TOUS.....	9
Assurer la responsabilité de la scolarisation de tous les enfants.....	9
Garantir un accompagnement des enfants sur tous les temps de la vie.....	9
Rendre l'enseignement supérieur pleinement accessible.....	10
NOTRE CAP : LE PLEIN EMPLOI.....	10
Donner la pleine responsabilité du service public de l'emploi pour l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi.....	11
Lever les freins à l'accès à l'emploi et inciter à la reprise d'activité en milieu ordinaire.....	11
Rendre accessibles les formations.....	11
Faire en sorte que tous les travailleurs en E.S.A.T disposent des mêmes droits.....	12
Renforcer l'engagement des employeurs.....	12
NOTRE CAP : FAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ UNE PRIORITÉ NATIONALE.....	12
Faire pleinement respecter les obligations d'accessibilité et accompagner cette transformation à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans.....	13
Des transports davantage accessibles pour mieux se déplacer au quotidien.....	13
Parvenir à l'accessibilité numérique à 100 %.....	13
Une politique volontariste pour mieux circuler et accompagner la transition écologique vers la voiture électrique.....	13
Des logements accessibles plus simples à repérer et à aménager.....	14
Soutenir le développement d'une offre de sport, culture et loisirs accessible.....	14
Rendre accessible l'exercice du mandat des élus en situation de handicap.....	14
NOTRE CAP : GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT PARTOUT ET POUR TOUS.....	14
Un service de repérage de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans.....	15
Déployer 50 000 solutions nouvelles pour accompagner les choix de vie des personnes.....	15
Passer d'une logique de place à une logique d'offre de services coordonnés.....	16
Garantir un accompagnement par la M.D.P.H pour comprendre ses droits et être orienté.....	16
Améliorer la compensation du handicap et réduire le reste à charge.....	16
Communiquer pour exprimer ses choix : une question de dignité.....	16
Garantir le droit fondamental à la santé •.....	17
PLACE AUX JEUX PARALYMPIQUES.....	17



EMMANUEL MACRON
président de la République

L'EXERCICE DE TOUS LES DROITS, PAR TOUS LES CITOYENS

L'EXERCICE DE TOUS LES DROITS, PAR TOUS LES CITOYENS

À l'heure où plusieurs millions de français sont concernés par le handicap, l'effectivité de leurs droits fondamentaux doit être désormais notre priorité. Nous nous sommes trop habitués aux discriminations quotidiennes que provoque le manque d'adaptation de notre école, de nos entreprises, de notre administration, alors qu'elles doivent nous révolter ; et c'est ensemble que nous allons prendre des engagements forts pour y remédier.

Depuis 5 ans, nous avons fait de l'amélioration du quotidien des personnes handicapées l'une de nos priorités. Des évolutions sont d'ores et déjà visibles. Davantage d'enfants en situation de handicap sont scolarisés dans l'école de la République, des salariés handicapés ont retrouvé le chemin de l'emploi, notre communication gouvernementale a gagné en accessibilité.

Mais de trop nombreux parcours sont encore freinés par des démarches longues et par un manque de solution. Le quinquennat qui vient sera le terrain d'un combat renforcé contre les injustices, par une démultiplication de nos moyens, de nos efforts, et des résultats.

Le sentiment de cette urgence à agir a été l'aiguillon constant des travaux préparatoires de cette 6e Conférence nationale du handicap, qui fonde l'acte II de notre politique en la matière. Notre objectif est clair : qu'elle soit un jalon sur le chemin de l'effectivité des droits fondamentaux et universels, de l'école à l'emploi, de la maison à la cité.

Nous devons retrouver la confiance des personnes en situation de handicap dans notre capacité à agir concrètement avec elles, à bâtir une société de tous et pour tous. Les récentes propositions du Conseil de l'Europe et les observations de l'ONU nous y engagent.

La feuille de route de notre action, construite d'abord avec les personnes handicapées, leurs familles, le Conseil national consultatif des personnes handicapées, les associations, les professionnels et les acteurs de l'État à toutes les échelles, est appelée à être portée dans tous les territoires, à évoluer bien au-delà du temps circonscrit de sa préparation et de la date qui nous rassemble aujourd'hui.

Cette C.N.H. constitue une étape décisive avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, ces jeux paralympiques d'été étant les premiers organisés en France. Mais au-delà de cette échéance, les

Jeux constituent une opportunité formidable pour aller vers une société de tous et pour tous. Et nous devons poursuivre et porter, au-delà de 2024, la flamme d'une transformation qui nous anime tous. Nous devons garantir aux citoyens handicapés les promesses de notre devise : protéger la liberté, assurer l'égalité, vivre la fraternité.

CETTE 6^e
CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP
FONDE L'ACTE II DE NOTRE POLITIQUE :
C'EST UN JALON SUR LE CHEMIN DE
L'EFFECTIVITÉ DES DROITS FONDAMENTAUX
ET UNIVERSELS,
DE L'ÉCOLE À L'EMPLOI,
DE LA MAISON À LA CITÉ.

Depuis le Comité interministériel du handicap (CIH) qui s'est tenu le 6 octobre dernier, des groupes de travail ont été formés pour préparer la 6^{ème} Conférence nationale du handicap. Aujourd'hui, nous y sommes. Le travail de fond mené par l'État depuis 2017 pour l'école, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'amélioration de l'accompagnement résulte des avancées majeures et depuis longtemps attendues pour respecter les choix des personnes en situation de handicap. Mais le chemin est encore long pour faciliter les parcours, atteindre l'accessibilité universelle et favoriser l'autonomie et l'autodétermination. La 6^{ème} C.N.H. s'est construite sur un dialogue de fond, mené avec les représentants de personnes en situation de handicap, les collectivités territoriales et les associations.

C'est grâce à ce dialogue et cette proximité avec le terrain que nous pouvons identifier les obstacles encore trop nombreux pour rendre effectifs les droits.

Les grandes orientations pour les années qui viennent se traduisent dans des mesures concrètes, qui fixent un cap et des objectifs clairs.

Selon une approche globale, allant de la petite enfance à l'âge adulte, nous entendons décloisonner les réponses apportées aux difficultés rencontrées par les Français concernés par le handicap.

Représentants des personnes, acteurs associatifs, familles, aidants, depuis la création des politiques publiques qui concernent les personnes en situation de handicap, vous avez été des parties prenantes essentielles à leur définition. Nous vous remercions pour votre disponibilité, votre implication et votre détermination.

Surtout, les mesures que nous élaborons ensemble doivent à présent s'inscrire dans une dynamique sociale plus forte.

L'action pour les personnes en situation de handicap ne peut pas dépendre uniquement de l'État, des collectivités, et des acteurs directement concernés. Elle doit venir de toute la société. Nous souhaitons donc que cette C.N.H. soit celle d'un changement de paradigme, à la hauteur des enjeux sociétaux. Qu'elle trouve dans la conscience de chaque citoyen un allié véritable, fondamental, engagé. Qu'elle soit soutenue par une société concernée par le respect des droits fondamentaux de chacun, le bien vivre ensemble de tous les membres qui la constituent, et qui la font avancer.



L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

Depuis le Comité interministériel du handicap (CIH) qui s'est tenu le 6 octobre dernier, des groupes de travail ont été formés pour préparer la 6^{ème} Conférence nationale du handicap. Aujourd'hui, nous y sommes.

Le travail de fond mené par l'État depuis 2017 pour l'école, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'amélioration de l'accompagnement résulte des avancées majeures et depuis longtemps attendues pour respecter les choix des personnes en situation de handicap. Mais le chemin est encore long pour faciliter les parcours, atteindre l'accessibilité universelle et favoriser l'autonomie et l'autodétermination.

La 6^e C.N.H. s'est construite sur un dialogue de fond, mené avec les représentants de personnes en situation de handicap, les collectivités territoriales et les associations. C'est grâce à ce dialogue et cette proximité avec le terrain que nous pouvons identifier les obstacles encore trop nombreux pour rendre effectifs les droits.

Les grandes orientations pour les années qui viennent se traduisent dans des mesures concrètes, qui fixent un cap et des objectifs clairs. Selon une approche globale, allant de la petite enfance à l'âge adulte, nous entendons décloisonner les réponses apportées aux difficultés rencontrées par les Français concernés par le handicap.

Représentants des personnes, acteurs associatifs, familles, aidants, depuis la création des politiques publiques qui concernent les personnes en situation de handicap, vous avez été des parties prenantes essentielles à leur définition. Nous vous remercions pour votre disponibilité, votre implication et votre détermination.

Surtout, les mesures que nous élaborons ensemble doivent à présent s'inscrire dans une dynamique sociale plus forte. L'action pour les personnes en situation de handicap ne peut pas dépendre uniquement de l'État, des collectivités, et des acteurs directement concernés. Elle doit venir de toute la société.

Nous souhaitons donc que cette C.N.H. soit celle d'un changement de paradigme, à la hauteur des enjeux sociétaux. Qu'elle trouve dans la conscience de chaque citoyen un allié véritable, fondamental, engagé. Qu'elle soit soutenue par une société concernée par le respect des droits

fondamentaux de chacun, le bien vivre ensemble de tous les membres qui la constituent, et qui la font avancer.

UN CHANGEMENT DE PARADIGME À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX.

Qu'est-ce que La Conférence nationale du handicap (C.N.H.) ? (langage FALC)

Tous les 3 ans, il y a une Conférence Nationale du Handicap.

On dit aussi C.N.H..

C'est la loi du 11 février 2005

La C.N.H c'est une réunion

pour discuter de l'amélioration de la vie
des personnes en situation de handicap.

Cette réunion est très importante

Pendant la C.N.H. on fait le bilan de ce qui a été fait
et aussi de ce qui reste à faire.

Par exemple pour améliorer la vie

- à l'école
- au travail
- à la maison

Un rendez-vous incontournable tous les trois ans

- 10 juin 2008
- 8 juin 2011
- 11 décembre 2014
- 19 mai 2016
- 11 février 2020
- 26 mai 2023

Chiffres clés : Les grandes tendances depuis 2017

CHIFFRES CLÉS

LES GRANDES TENDANCES DEPUIS 2017



+34%

DEPUIS 2017

430 000 ÉLÈVES
EN SITUATION DE
HANDICAP **SCOLARISÉS PAR**
L'ÉDUCATION NATIONALE
À LA RENTRÉE 2022.



TAUX DE CHÔMAGE

19% EN 2017 **13%** EN 2022

+ 11 659 APPRENTIS HANDICAPÉS
EN 2022.



935 000

CARTES MOBILITÉ
INCLUSION DÉLIVRÉES
À VIE.



900 000

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ENGAGÉS DANS UNE MISE EN ACCESSIBILITÉ
POUR UN TOTAL DE **2 MILLIONS RÉPERTORIÉS.**



1,7 MILLION

DÉ PERSONNES
DEMANDENT CHAQUE
ANNÉE DES DROITS
AUPRÈS DES **MAISONS**
DÉPARTEMENTALES DU
HANDICAP (**4,6 MILLIONS**
DE DÉCISIONS).



40 000

ENFANTS AVEC
UN TROUBLE DU
NEURODÉVELOPPEMENT
ACCOMPAGNÉS **DEPUIS 2019.**



- 430 000 élèves en situation de Handicap scolarisés par L'éducation nationale à la rentrée 2022. +34%
- Depuis 2017, 935 000 cartes mobilité Inclusion délivrées à vie.
- 1,7 million de personnes demandent chaque année des droits auprès des M.D.P.H, maisons Départementales du Handicap (4,6 millions de décisions)
- Taux de chômage : 19% en 2017 et 13% en 2022
+ 11 659 apprentis handicapés en 2022.
- 900 000 établissements recevant du public engagés dans une mise en accessibilité pour un total de 2 millions répertoriés.
- 40 000 enfants avec un trouble du neurodéveloppement accompagnés depuis 2019.

Une méthode : construire les solutions ensemble

Tous les trois ans, la Conférence nationale du handicap est le rendez-vous qui permet au président de la République de faire le bilan des politiques publiques engagées pour les personnes en situation de handicap, et de fixer un cap à la Nation pour les années à venir.

Alors que notre société a trop longtemps exclu du débat public les personnes en situation de handicap, la C.N.H. permet d'identifier les voies et moyens pour faire respecter leurs droits et les obligations fixées par la Convention internationale des droits des personnes handicapées. Elle mobilise l'ensemble des expertises du secteur pour construire des solutions dans chaque aspect de la vie quotidienne : école, emploi, déplacement, accès à la santé, logement, loisirs, accompagnement dans tous les lieux de vie.

La méthode de co-construction sur laquelle elle repose a été préparée lors du Comité interministériel du handicap d'octobre 2022, sous l'égide de la Première ministre. Elle s'observe au sein du Gouvernement, avec le travail du Secrétariat général du Comité interministériel du handicap, des délégations interministérielles à l'autisme et aux troubles du neuro-développement et à l'accessibilité, des hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion dans chaque ministère, et dans le dialogue avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées, les associations représentatives et les collectivités territoriales.

Pendant six mois, ce sont près de 500 personnes qui ont ainsi participé aux groupes de travail animés par les différents ministères : personnes en situation de handicap, élus locaux, entreprises, partenaires sociaux, opérateurs de transports, professionnels médico-sociaux, parlementaires et administrations.

La méthode de travail sur laquelle repose la C.N.H. confirme la dynamique voulue par le président de la République et déclinée dans le Conseil national de la refondation : écouter l'expérience et l'expertise des personnes concernées, poser un diagnostic commun et actionner les leviers qui transformeront et faciliteront le quotidien.

Construire des solutions dans chaque aspect de la vie quotidienne : école, emploi, déplacement, accès à la santé, logement, loisirs, accompagnement dans tous les lieux de vie.

C.N.H. 2023 : les 10 engagements :

1. L'école pour tous
2. Un repérage et accompagnement précoce pour les enfants
3. L'université pleinement accessible
4. L'accès à l'emploi, y compris l'emploi public et l'accompagnement dans le parcours d'insertion et de formation
5. De mêmes droits pour les travailleurs en E.S.A.T que pour l'ensemble des salariés
6. Un accès à la santé et aux aides techniques amélioré
7. Pleinement respecter les obligations d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports
8. L'exemplarité des services publics pour l'accessibilité physique et numérique
9. Une effectivité des droits et des solutions renforcées
10. Un égal accès au sport, à la culture et aux loisirs

NOTRE CAP : L'ÉCOLE POUR TOUS

L'ambition de l'école inclusive, avec un budget de 3,8 milliards d'euros, a permis d'engager la formation des futurs enseignants, le déploiement de dispositifs médico-sociaux intégrés, le recrutement de 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (A.E.S.H). Les résultats sont là avec plus de 430 000 élèves handicapés désormais dans les murs de l'école : une hausse de 30 % depuis 2017.

Chaque rentrée scolaire est pourtant encore l'occasion de remonter les difficultés des parents qui ne trouvent pas de solutions pour leurs enfants. C'est aussi le constat que les équipes pédagogiques se trouvent parfois démunies pour répondre aux besoins des enfants. Il est aujourd'hui nécessaire d'engager l'acte II de l'école inclusive et de porter une nouvelle ambition : celle de "l'École pour tous".

Pour une scolarité réussie dans l'école, la pédagogie doit s'adapter grâce à la formation des équipes, épaulées par la présence d'experts en proximité. Cette scolarisation dans l'école suppose donc que les professionnels de santé et du secteur médico-social, ainsi que les enseignants spécialisés, puissent intervenir dans les plus brefs délais en soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques.

Et parce que le quotidien de l'enfant ne s'arrête pas aux portes de la classe, cet accompagnement doit prendre en compte tous les temps de vie, de la cantine jusqu'au centre de loisirs et éviter absolument les ruptures parfois encore constatées aujourd'hui.

C'est l'ensemble de ces conditions qui permettra de tracer, pour les élèves qui le souhaitent, un parcours d'études jusqu'à l'enseignement supérieur. Près de 50 000 étudiants handicapés y sont aujourd'hui inscrits, un nombre qui a doublé en cinq ans mais qui est en deçà des attentes d'une université pleinement inclusive.

Assurer la responsabilité de la scolarisation de tous les enfants

Pour que l'Éducation nationale puisse assurer le suivi des enfants tout au long de leur scolarité, chaque enfant disposera désormais d'un Identifiant National Elève (INE), y compris les enfants scolarisés dans les établissements spécialisés. Les enfants et leurs parents seront reçus par l'Éducation nationale pour identifier des besoins éducatifs particuliers.

À l'échelle des territoires, des pôles d'appui à la scolarité, renforcés de professionnels médico-sociaux auront la responsabilité de déterminer et de mettre en place des solutions immédiates pour ces élèves : soutien pédagogique, matériel adapté, appui ponctuel de professionnels du soin et de l'accompagnement. Pour disposer le plus rapidement des outils indispensables à la scolarisation, un fonds matériel pédagogique adapté sera créé.

Si ces solutions ne sont pas suffisantes, les maisons départementales des personnes handicapées (M.D.P.H) seront mobilisées pour caractériser le niveau de réponses adaptées (détermination du principe de l'aide humaine, recours à des solutions médico-sociales individualisées).

Pour permettre un plein accompagnement dans les classes, un grand plan de formation initiale et continue des équipes pédagogiques sera déployé et des enseignants référents handicap et accessibilité pédagogique appuieront leurs collègues dans chaque circonscription pour le primaire et chaque établissement secondaire. Les temps de coordination des équipes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap seront valorisés.

Garantir un accompagnement des enfants sur tous les temps de la vie

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement des enfants. Les fonctions des A.E.S.H et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. Les A.E.S.H pourront accéder à un temps plein et seront

plus facilement rattachés à un établissement ou à un groupe d'établissements. Ils pourront ainsi déployer des compétences nouvelles et assurer le suivi des enfants sur le temps scolaire et périscolaire.

L'accompagnement médico-social doit se faire dans les murs de l'école. Pour cela des équipes médico-sociales seront positionnées auprès de l'Éducation nationale pour intervenir en soutien des élèves et des équipes pédagogiques. Les professionnels libéraux (ergothérapeutes, orthophonistes, etc.) pourront exercer dans les murs de l'école.

Notre ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part. Les établissements médico-sociaux pour enfants devront donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. Nous déploierons également 100 établissements pilotes d'instituts médico-éducatifs intégrés physiquement dans les murs de l'école d'ici 2027 pour construire les passerelles indispensables aux parcours.

Le renforcement des solutions médico-sociales servira également à une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap présents dans les structures de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E), et qui sont trop souvent éloignés de tout accompagnement. Enfin, dans les accueils de loisirs des enfants de 3 à 17 ans, les CAF déploieront un bonus périscolaire pour financer les adaptations et l'encadrement nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Rendre l'enseignement supérieur pleinement accessible

Pour permettre à tous les étudiants de poursuivre dans les meilleures conditions leur études, la mise en accessibilité physique des universités sera finalisée et nous soutiendrons l'accessibilité pédagogique dans l'enseignement supérieur. Cinq universités seront accompagnées pour devenir des démonstrateurs exemplaires pour un enseignement complètement accessible, à partir d'un cahier des charges réalisé par le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Pour soutenir leur autonomie financière, les étudiants en situation de handicap ainsi que les étudiants aidants de parents en situation de handicap bénéficieront d'un accès facilité aux bourses sur critères sociaux par une bonification de quatre points de charges supplémentaires. Un travail sera mené d'ici l'été sur le soutien aux étudiants handicapés.

Les A.E.S.H interviendront sur les temps scolaires et périscolaires.

NOTRE CAP : LE PLEIN EMPLOI

Le plein emploi pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap est notre objectif et il est atteignable : le taux de chômage des personnes handicapées est passé de 19 % à 13 % entre 2017 et 2022.

Il passe par une école qui accueille et forme tous les enfants et les jeunes, leur permet d'accéder à l'enseignement supérieur, à l'apprentissage ou à la filière professionnelle, pour construire leur projet.

Il est atteignable parce que les approches changent : les employeurs constatent désormais au quotidien les compétences professionnelles des salariés en situation de handicap.

Poursuivre l'objectif de plein emploi des personnes en situation de handicap, c'est creuser ce sillon, pour que toutes les entreprises puissent employer les personnes en situation de handicap dans l'environnement professionnel ordinaire, « de droit commun » comme n'importe quel salarié.

Le plein emploi passe aussi par le service public de l'emploi : les personnes handicapées à la recherche d'un emploi ont besoin d'être accompagnées par les professionnels de l'emploi de droit commun, et appuyées en cas de besoin par des professionnels experts de la sphère médico-sociale.

Surtout, nos concitoyens en situation de handicap veulent participer à l'élaboration de leur projet professionnel et choisir la voie et l'environnement professionnel qui leur conviennent. Ils ne peuvent plus avoir comme seule option de travailler dans des dispositifs d'emploi spécifiques avec des parcours prédéterminés dont ils ne pourront plus sortir.

Notre ambition de plein emploi pour les personnes en situation de handicap est de leur garantir le droit fondamental d'accéder à un travail librement choisi.

Donner la pleine responsabilité du service public de l'emploi pour l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi

Encore trop souvent, les demandeurs d'emploi en situation de handicap n'accèdent pas à l'accompagnement du service public de l'emploi : leur parcours s'arrête à la porte de la M.D.P.H, avec une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H) et une orientation en milieu ordinaire ou protégé.

Tout demandeur d'emploi en situation de handicap doit désormais être accompagné par le service public de l'emploi (S.P.E). Les M.D.P.H informeront systématiquement le S.P.E de l'octroi d'une R.Q.T.H. Les équipes de Cap emploi et Pôle emploi assureront ensuite l'accompagnement adapté avec les outils du droit commun et en mobilisant l'emploi accompagné.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, une prestation d'appui renforcé à la détermination du projet professionnel sera créée. Elle permettra de diagnostiquer les compétences, de tester différents terrains professionnels en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (E.S.A.T), pour construire un projet professionnel avec la personne.

Les orientations vers le milieu protégé (E.S.A.T) seront prononcées par les M.D.P.H sur une préconisation du service public de l'emploi à l'issue d'un travail réalisé avec la personne sur son projet. Ce nouveau circuit d'accompagnement sera testé dès 2024 sur plusieurs territoires volontaires.

Lever les freins à l'accès à l'emploi et inciter à la reprise d'activité en milieu ordinaire

Pour accélérer l'accès à l'emploi, la R.Q.T.H sera attribuée automatiquement par les M.D.P.H au moyen d'une pré-notification dissociée de l'étude des autres droits. Les personnes titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'incapacité disposeront pour leur part des droits liés à la R.Q.T.H sans passer par la M.D.P.H. Le cumul de l'allocation adultes handicapés (AAH) avec des revenus professionnels sera facilité au-delà d'un mi-temps. Les entreprises adaptées de travail temporaire et les C.D.D-Tremplins, qui sont des passerelles vers les entreprises, seront pérennisés dans le code du travail.

Rendre accessibles les formations

Pour adapter les formations aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, une majoration tarifaire sera expérimentée par Pôle emploi. Une plateforme de prêt de matériel sera aussi déployée dans chaque région par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le Fiphfp (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Pour encourager les reconversions professionnelles et les évolutions de carrière, la rémunération des apprentis adultes sera revalorisée.

En complément, la portabilité des équipements de compensation entre employeurs privés sera rendue possible et un sac à dos numérique des aménagements dont la personne a bénéficié sera intégré au Passeport de compétences.

Faire en sorte que tous les travailleurs en E.S.A.T disposent des mêmes droits

Les 120 000 travailleurs en E.S.A.T évolueront vers des droits identiques à ceux des salariés, avec notamment la garantie des droits collectifs issus du code du travail (droit de grève, représentation syndicale, intervention de l'inspection du travail...) et de nouveaux droits individuels (complémentaire santé, remboursement des frais de transport...).

Cependant, la protection spécifique des travailleurs en E.S.A.T demeurera : pas de lien de subordination, ni de licenciement. Enfin, une réflexion sera lancée sur l'évolution de la rémunération des travailleurs en E.S.A.T et le bénéfice de l'assurance chômage.

Renforcer l'engagement des employeurs

Le référent handicap en entreprise verra sa fonction légitimée notamment, dans le cadre du dialogue social. Les employeurs engagés seront valorisés dans le baromètre « Emploi & Handicap ». Une expérimentation sur la plateforme Pole-emploi.fr favorisera la mise en relation entre demandeurs d'emplois handicapés et employeurs engagés. 120 000 TRAVAILLEURS en E.S.A.T évolueront vers des droits identiques à ceux des salariés.

NOTRE CAP : FAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ UNE PRIORITÉ NATIONALE

Depuis la loi de 2005, le niveau d'accessibilité s'est amélioré, notamment grâce aux agendas d'accessibilité programmée instaurés en 2015 : des établissements recevant du public sont devenus accessibles, les nouveaux moyens de transports en commun également et une mobilisation importante a été menée sur les gares nationales. Aujourd'hui près de 80 % des communes et 900 000 établissements recevant du public sont engagés dans une démarche de mise en accessibilité.

Mais l'expérience quotidienne de nos concitoyens en situation de handicap reste insatisfaisante et les ruptures dans les cheminements encore trop fréquents.

Les logements accessibles et adaptés sont mal identifiés à l'échelle locale, les établissements recevant du public sont encore trop nombreux à ignorer leurs obligations de mise en accessibilité et les sites internet sont trop souvent inaccessibles.

Pourtant, c'est une condition du respect des droits des personnes en situation de handicap et de ceux de l'ensemble de la société. Ces aménagements étant utiles aux personnes âgées, aux femmes enceintes ou aux parents de jeunes enfants, ils apportent un confort d'usage pour tous.

Aujourd'hui, le chantier de l'accessibilité nécessite que toutes les parties prenantes, État, collectivités, secteur privé, se mobilisent pour combler les lacunes qui jalonnent encore les parcours des personnes.

C'est sur le terrain, à l'échelle locale, que la dynamique de mise en accessibilité doit être renforcée. Elle passera par l'accompagnement financier dans la réalisation des travaux des structures publiques

et privées les plus fragiles et par le déploiement d'une véritable programmation pluriannuelle avec les préfets et les collectivités, avec une politique de conseil et de contrôle.

Faire pleinement respecter les obligations d'accessibilité et accompagner cette transformation à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans

18 ans après la loi de 2005, le droit de chacun à l'accès aux établissements recevant du public doit être pleinement respecté, de la préfecture à la mairie, en passant par les commerces de proximité.

Au plus près des territoires, les préfets seront chargés de programmer, en lien avec les collectivités, une politique de mise en accessibilité des établissements recevant du public. Ils mettront en œuvre une stratégie s'appuyant sur les fonds territoriaux d'accessibilité et, d'ici 2024, sur les outils de contraintes et de sanctions.

Pour tracer la voie et montrer l'exemple, la mise en accessibilité des bâtiments de l'État, des opérateurs publics et de la Sécurité sociale sera finalisée d'ici 2027.

Pour être aux côtés des collectivités locales les plus fragiles financièrement, des moyens supplémentaires de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) dédiés à l'accessibilité seront mobilisés.

Enfin, pour les petits commerces et établissements du quotidien, l'État déploiera un fonds territorial d'accessibilité piloté par les préfets pour cofinancer les travaux de mise en accessibilité. Les critères d'éligibilité seront définis selon les besoins prioritaires et la situation économique des structures soutenues. Les collectivités territoriales volontaires pourront l'abonder pour démultiplier ses effets.

Des transports davantage accessibles pour mieux se déplacer au quotidien

L'État s'engage à achever d'ici 2027 le lancement de la mise en accessibilité de toutes les gares prioritaires nationales. Il engage aux côtés des parties prenantes la mise en accessibilité partielle des métros historiques, notamment dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le sujet de l'accessibilité sonore et visuelle. Un plan d'amélioration de la qualité de service et d'assistance pour les voyageurs, notamment dans le transport aérien et ferroviaire, est lancé avec les opérateurs de transports.

Parvenir à l'accessibilité numérique à 100 %

L'État lance un plan de rattrapage massif pour garantir l'accessibilité des démarches et sites internet publics. Parallèlement, une politique de contrôles et de sanctions sera déployée sous l'autorité de l'ARCOM dès 2024.

Une politique volontariste pour mieux circuler et accompagner la transition écologique vers la voiture électrique

Pour faciliter la circulation dans les zones à faible émission (ZFE) et l'accès au stationnement des véhicules, les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion stationnement (CMI-S) pourront s'enregistrer sur un fichier national de déclarations des véhicules utilisés. Pour prendre pleinement le virage de l'électrification, des aides à l'achat et à l'aménagement de véhicules seront déployées et l'accroissement du nombre de taxis et VTC accessibles aux personnes en fauteuil roulant sera

soutenu sur l'ensemble du territoire, dans l'esprit du programme « 1000 taxis accessibles » financé pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Des logements accessibles plus simples à repérer et à aménager

Pour adapter son logement à ses besoins, l'accès au dispositif MaPrimeAdapt' sera ouvert aux personnes en situation de handicap sans condition d'âge. Un label sera créé et apposé de manière volontaire par les professionnels de l'immobilier afin de permettre aux personnes en situation de handicap de repérer le niveau d'accessibilité des logements du parc privé. Les logements sociaux accessibles seront mieux identifiés afin de favoriser l'orientation des demandeurs vers des logements qui correspondent à leurs besoins.

Soutenir le développement d'une offre de sport, culture et loisirs accessible

Pour rendre accessible l'activité physique au plus grand nombre, les prothèses pour la pratique sportive seront mieux remboursées par la prestation de compensation du handicap, l'accessibilité des infrastructures sportives sera accélérée par un soutien renforcé de l'Agence nationale Sport et 3 000 clubs sportifs inclusifs supplémentaires se déploieront sur le territoire pour la pratique de tous.

Le secteur médico-social sera soutenu dans le déploiement des trente minutes d'activité physique quotidienne pour les jeunes accompagnés.

Pour renforcer l'offre touristique avec l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques, les professionnels et les territoires seront accompagnés pour mettre en visibilité leur niveau d'accessibilité.

Enfin, pour que la culture s'adresse à tous, les offres culturelles accessibles seront référencées dans le pass Culture et des solutions techniques innovantes seront soutenues pour la médiation des œuvres avec le développement d'une plateforme d'information sur les œuvres accessibles par audiodescription et sous-titrage.

Et dans le cadre de l'appel à projets "Olympiade culturelle", 500 projets seront soutenus sur les territoires et 15 feront l'objet d'un soutien national.

Rendre accessible l'exercice du mandat des élus en situation de handicap

La prise en charge des frais spécifiques liés au handicap dans le cadre d'un mandat manque de lisibilité. Aujourd'hui, les déplacements, les aménagements de poste ou encore l'interprétariat ne sont pas, par exemple, compensés de façon homogène. Pour favoriser l'accès et la participation démocratique de toutes et tous, la prise en charge des frais de mandat liés au handicap sera simplifiée. Ce travail sera mené avec les collectivités.

NOTRE CAP : GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT PARTOUT ET POUR TOUS

Le respect du droit à un accompagnement de qualité dès le premier âge et tout au long de la vie doit nous mobiliser pleinement pour la pleine autonomie de chacun. Dès le premier âge, les jeunes enfants doivent disposer des professionnels de santé et de l'accompagnement indispensables à leur développement. C'est le sens des actions conduites par les centres d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P) et renforcées avec les plateformes de coordination et d'orientation (P.C.O) créées par

la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement pour le repérage, le diagnostic et l'intervention précoces.

Les délais d'attente demeurent cependant beaucoup trop longs, les diagnostics sont posés trop tardivement et le reste à charge pour les familles reste élevé, ce qui engendre des pertes de chances pour les enfants.

Le respect du droit à l'accompagnement passe aussi par la présence de solutions de qualité, respectant les choix de vie des personnes et sur l'intégralité du territoire. Les dynamiques démographiques et l'augmentation de la prévalence de certains handicaps se traduisent par des délais d'attente trop longs sur certains territoires, avec des personnes, leurs familles et leurs aidants sans solutions. Cette situation nécessite une mobilisation massive de l'État et des départements, pour construire avec les acteurs et à partir de chaque territoire, une programmation pluriannuelle pour répondre aux besoins identifiés, tant en soutien au domicile qu'en hébergement lorsqu'il est nécessaire.

Cela passe par une diversification des modes d'accompagnement, une réorganisation des établissements et services dans une logique de parcours et par l'assurance d'un accompagnement de qualité partout.

Garantir l'accompagnement c'est enfin être guidé pour accéder à l'ensemble de ses droits rapidement : le plan M.D.P.H 2022 a permis une modernisation des maisons départementales des personnes handicapées et le déploiement des droits à vie, mais les délais restent encore trop importants selon les départements de résidence, et les personnes ne disposent pas toujours de l'accompagnement nécessaire pour les guider tout au long de leurs parcours jusqu'à l'effectivité des solutions.

Créer un service de repérage de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans

Dès la naissance et jusqu'à 6 ans, les enfants auront accès à un service de repérage, d'évaluation et d'intervention précoces et intensifs à même de les accompagner directement ou de faire appel à des professionnels libéraux. Ce service se fera sans passage préalable par la M.D.P.H. Il garantira des interventions adaptées à chaque situation de handicap, avec l'intensité nécessaire et l'information, le soutien et les conseils aux parents.

Déployer 50 000 solutions nouvelles pour accompagner les choix de vie des personnes

Pour garantir une réponse aux personnes sans solution, un plan de développement pluriannuel ambitieux sera lancé avec la création de 50 000 nouvelles solutions pour les enfants et les adultes. Il permettra d'apporter une réponse massive sur les territoires les plus en tension (Ile-de-France, Outre-Mer...) tout en renforçant l'offre pour des publics sans solution satisfaisante à ce jour : enfants et adultes nécessitant un accompagnement renforcé (personnes polyhandicapées, avec trouble du spectre de l'autisme...), enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, personnes handicapées vieillissantes, personnes avec un handicap psychique ou cognitif nécessitant notamment un accompagnement à domicile. Il s'appuiera sur des données consolidées et territorialisées de la C.N.S.A, permettant de partager avec l'ensemble des acteurs (A.R.S, départements, représentants des personnes, établissements et services) une réponse adaptée à chaque territoire. Ce plan poursuivra la politique de prévention des départs en Belgique. Il répondra également à l'impératif de faire sortir les jeunes adultes résidant dans les établissements pour enfants (amendement Creton) pour accéder à leurs aspirations.

Passer d'une logique de place à une logique d'offre de services coordonnés

Tous les établissements et services pour enfants devront passer d'une logique de places encore trop souvent fermées à une logique de services : hébergement, appui à la vie sociale, soins, ...

Les établissements pour adultes volontaires pourront, sur la base du volontariat, s'engager dans cette dynamique qui, d'ici 2030, concernera l'ensemble du secteur médico-social.

Les droits des personnes accompagnées seront respectés, elles pourront exercer une activité professionnelle dans tous les lieux d'accompagnement et s'absenter quand elles le souhaitent.

Tous les jeunes accompagnés en établissement pour enfant se verront proposer de 15 à 20 ans l'intervention d'un facilitateur pour les accompagner dans leurs projets de vie et construire des solutions qui respectent leurs choix.

Un plan d'aide à l'investissement de 500 M€ soutiendra cette démarche de transformation, en copartage avec les collectivités financeuses, et développera des unités de vie plus petites, soutiendra le rapprochement des structures, poursuivra le développement de l'habitat inclusif, tout en cofinçant les équipements nécessaires.

Pour garantir la qualité des accompagnements, un plan de contrôle des établissements et services médico-sociaux sera conduit pour vérifier le respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et l'application des recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Garantir un accompagnement par la M.D.P.H pour comprendre ses droits et être orienté

Les personnes s'adressant à la M.D.P.H pour la première fois seront assurées d'avoir un rendez-vous initial avec un interlocuteur dédié et formé, capable de les renseigner sur leurs droits et de les orienter vers les bons services en lien avec leurs aidants et leur famille. Pour chaque demande de droits, un référent parcours sera désigné pour suivre les personnes et leur permettre d'accéder effectivement à leurs droits.

Améliorer la compensation du handicap et réduire le reste à charge

Une réflexion sera conduite avec les parties prenantes pour réviser le guide d'évaluation des taux d'incapacité, aussi appelé guide- barème.

Pour garantir l'autonomie des personnes en situation de handicap, les temps d'accompagnement dédiés aux repas augmenteront et les frais liés à l'emploi direct d'une aide à domicile seront mieux remboursés.

Enfin, pour disposer de l'aide technique la plus adéquate et réduire le reste à charge, dès 2024 des équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques seront généralisées sur l'ensemble du territoire et les fauteuils roulants manuels et électriques seront intégralement remboursés.

Communiquer pour exprimer ses choix : une question de dignité

La première brique de l'autodétermination, c'est de bénéficier de moyen de communication lorsque l'on a des difficultés pour s'exprimer. Les équipes d'accompagnement aux aides techniques seront renforcées d'une compétence en communication alternative et améliorée (C.A.A). Une mission sera donnée aux équipes relais handicap rare afin d'accompagner les démarches plus longues et

soutenues en C.A.A. La démarche de C.A.A sera rendue obligatoire dans les E.S.M.S afin que chaque personne accompagnée puisse communiquer.

Garantir le droit fondamental à la santé •

Nous renforcerons la prévention et l'accès à l'information en santé, au moyen d'un dispositif par région, expérimenté dès 2024. •

Nous adapterons encore l'offre de soins, avec le déploiement des référents handicap au sein des effectifs des établissements de santé, la formation des professionnels paramédicaux et le renforcement des dispositifs dédiés (consultations dédiées, dispositif « handibloc »).

Nous agissons aussi pour l'accès aux soins gynécologiques et la santé sexuelle : généralisation du dispositif d'allers-vers les femmes en établissements médico-sociaux « Handigynéco », formation sur la vie affective et sexuelle.

PLACE AUX JEUX PARALYMPIQUES

En 2024, la France accueillera les Jeux paralympiques d'été pour la première fois de son histoire en 2024. Pendant deux semaines, les yeux du monde seront tournés vers Paris : quel honneur et quelle responsabilité pour notre pays !

Nous devons être à la hauteur de l'engagement des sportifs, des attentes des spectateurs, mais aussi des exigences de nos concitoyens en situation de handicap : l'accessibilité universelle de l'événement est un impératif.

Ouvrir grand les Jeux, c'est aussi préparer leur héritage, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments, des transports et de la pratique sportive. C'est la raison pour laquelle cette Conférence nationale du handicap s'attache également à apporter des solutions pour que la pratique du parasport se diffuse durablement dans notre pays.

À cet égard, un travail de concertation et de dialogue avec les personnes concernées, les associations représentatives et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a permis de construire une série de mesures qui amélioreront le quotidien des personnes en situation de handicap.

Nous renforcerons la pratique sportive des personnes en situation de handicap en déployant, partout sur le territoire national, 3 000 clubs inclusifs supplémentaires. Les encadrants seront ainsi formés pour accueillir tous les publics.

Pour encourager la pratique sportive des plus jeunes, les sportifs de moins de 30 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'allocation adulte handicapé (AAH) seront soutenus financièrement grâce au Pass'Sport.

Demain, les prothèses sportives, comme les lames de courses ou les orthèses, seront mieux couvertes par la prestation de compensation du handicap. Cette réduction drastique du reste à charge vient soutenir le développement du parasport dans notre pays. Elle se conjugue avec la dynamique de mise en accessibilité des équipements sportifs, mais aussi avec celle de promotion de l'exercice physique régulier, pour tous et partout.

En ce sens, parallèlement à la désignation de référents sports dans chaque établissement social et médico-social, un appui financier des ARS viendra soutenir le déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne auprès des enfants accompagnés dans les structures.

Parce que les bienfaits du sport doivent être à la portée de tous, y compris des personnes en situation de handicap, faire de la France un nation sportive est un enjeu de santé, mais aussi d'égalité.

Ce document est complété par trois annexes qu'il serait trop long de reprendre ici :

1. Charte d'engagement pour une société pleinement accessible
2. Manifeste pour une fonction publique inclusive
3. Les mesures de la conférence nationale du handicap 2023

Nous renvoyons nos lecteurs à des documents officiels que nous espérons ... accessibles à tous !